

Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée

RAPPORT FAIT A LA DEMANDE DU PREMIER MINISTRE

Établi par

Charlotte LECOCQ, Députée du Nord

Bruno DUPUIS, Consultant senior en management

Henri FOREST, Ancien secrétaire confédéral CFDT

Avec l'appui de Hervé LANOUZIERE, Inspection générale des affaires sociales

Un Etat stratège :
Politique interministérielle
de santé au travail (DGT/DGS/DSS/DGEFP)

Conception et pilotage PST

**Elaboration des textes
(DGT)**

**Concertation préalable
tripartite
(COCT)**

France Santé travail

Établissement de droit
public

(ingénierie de prévention:
outils, démarches,
méthodes)

(CA avec partenaires
sociaux)

Ex
INRS/ANACT/OPPBTP/
Branche ATMP secteur
prévention

**Assureur risques
professionnels**

Réparation/ tarification

**Branche ATMP
(hors secteur prévention)**

Distinction Contrôle Prévention Réparation

Contrôle

DGT

Direccte

Prévention

France
Santé
Travail

Régions
Santé
Travail

Réparation

CNAM
Secteur
tarification
réparation

Carsat
Secteur
tarification
réparation

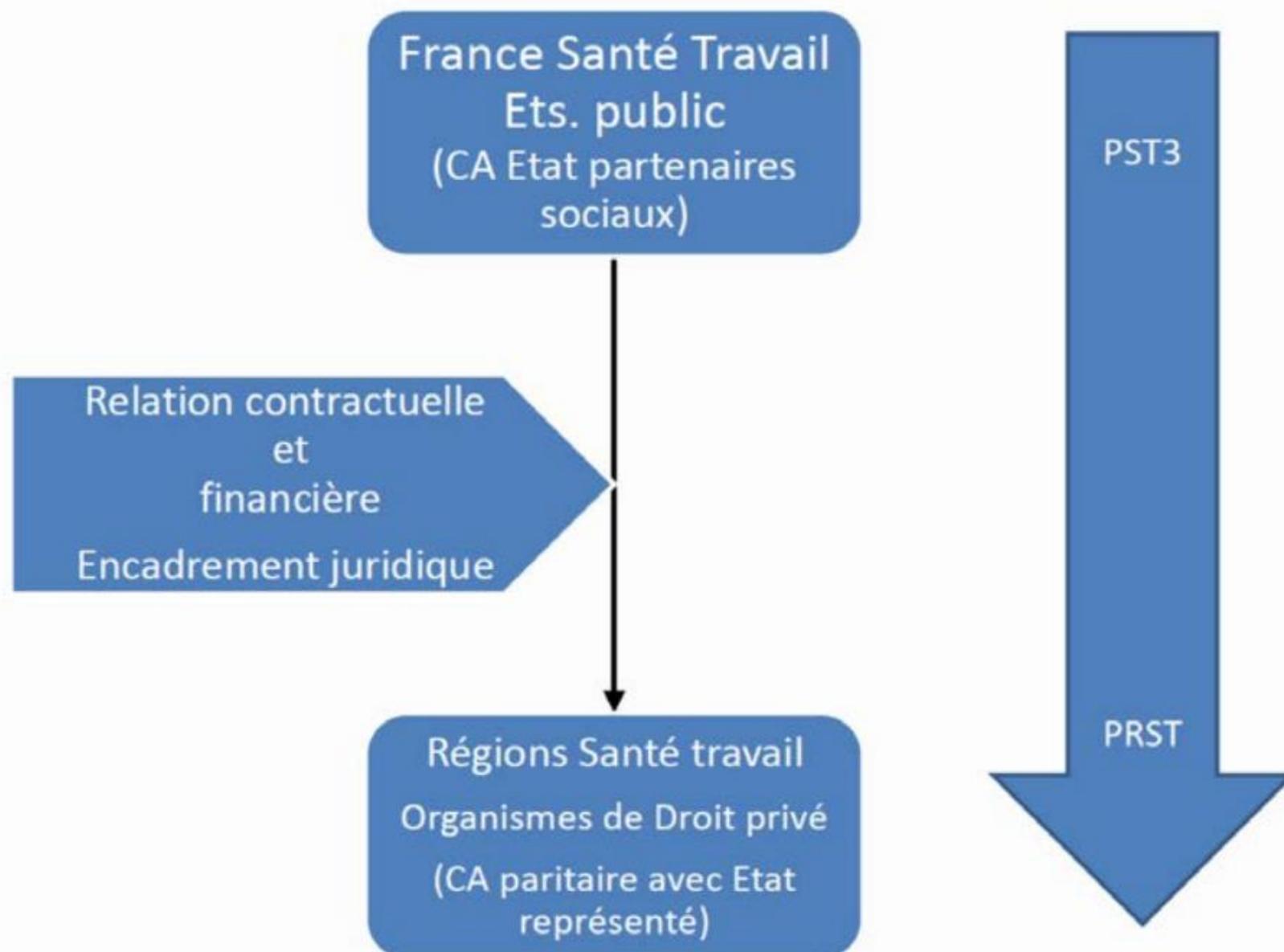
Une déclinaison rénovée des politiques régionales assise sur un regroupement des différents acteurs de la prévention

Conception et pilotage
PRST
(Direccte)
Concertation préalable
tripartite
(CROCT)

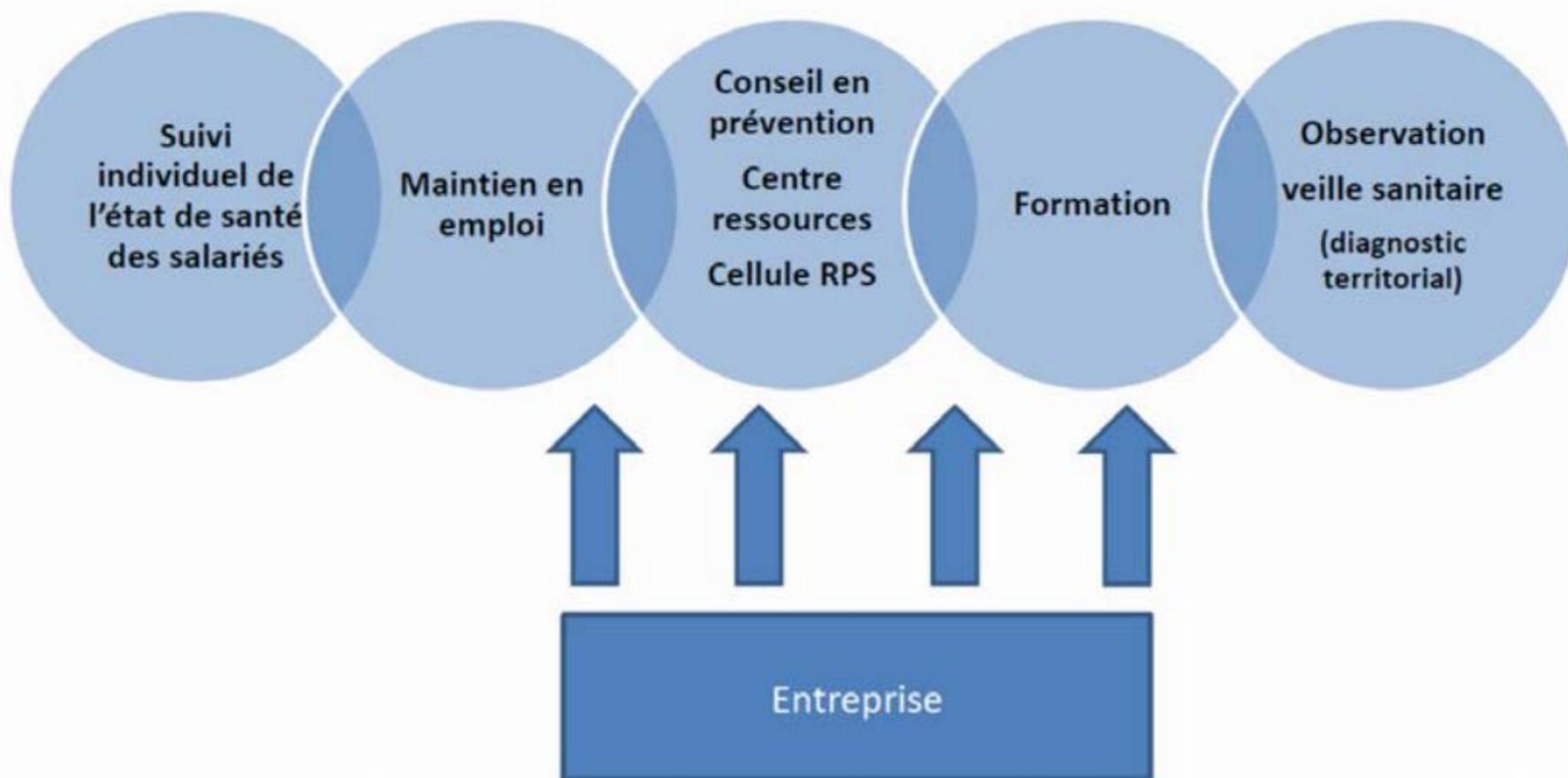
Région Santé travail
Organisme de droit privé
(ingénierie de prévention :
outils, démarches,
méthodes
Suivi individuel de l'état
de santé des salariés)
Ex SSTI, préventeurs
Carsat, Aract, OPPBTP
CA paritaire Etat
représenté

Assureur risques
professionnels
(Carsat
Réparation/contrôle/
Tarification)

Des relations structurées entre l'opérateur national et les opérateurs régionaux



Socle d'offre de services d'une structure régionale



Une comitologie simplifiée et plus opérationnelle
pour les partenaires sociaux et l'Etat

Avant

- COCT
- CAT/MP CNAM
- CA INRS
- CA OPPBTP
- CA ANACT
- CA Aract (X17)
- CA OPPBTP régionaux (X11)
- CA CRAT/MP (X 20)
- CA et CC des SSTI (X 240)

Après

- 1 Conseil d'Orientation tripartite national (= COCT)
- 1 CA de l'EPA France Santé Travail
- 1 Conseil d'Orientation tripartite par région (= CROCT)
- 1 CA par Région Santé Travail, organisme de droit privé

Un nouveau mode de collecte des fonds et de redistribution des crédits

